

COMMUNE de PANIS SIERES



N°3

DECEMBRE 80
GUIDE PRATIQUE

rédaction réalisation impression MAIRIE

tiré à 697 exemplaires

le 12.12.1980

LE MOT DU MAIRE

Chaque fin d'année est pour votre Maire le temps des bilans et des vœux.

Un simple regard suffit pour apprécier le bilan général de la Municipalité. Les réalisations ont totalement transformé notre petite ville. Je souhaite que les projets dont vous pouvez consulter les plans en mairie répondent aux besoins de chacun. Sachez que votre Maire s'y emploie quotidiennement.

La gestion est aussi un travail de tous les jours. Je souhaite qu'elle soit connue de tous. Le présent bulletin devrait apporter une première réponse aux questions posées par tout contribuable communal.

Enfin, nous sommes à votre service à tout instant. Je me plais à rappeler que votre mairie est votre maison : la Maison Commune. Je souhaite qu'elle le demeure. Comme d'autres services publics, elle est à votre disposition pour vous fournir les pièces nécessaires à la constitution de divers dossiers.

Ce bulletin se veut la parfaite illustration de mon souci principal :

répondre à votre attente

« Usez de ce guide »

c'est le vœu que je forme avec ceux plus traditionnels que j'adresse à vos familles :

Bonne et heureuse année pour 1981

ADMINISTRATION GENERALE

Hôtel de Ville

rue Denis Boulanger

Tél. 28.65.42

- Monsieur le Maire reçoit chaque matin de 10 h à 12 h
le samedi matin de 10 h à 11 h

et sur rendez-vous.

- Secrétariat de Mairie :
ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 12 h
et de 13 h 30 à 16 h
le samedi de 9 h à 11 h

Renseignements sur :

Etat civil, carte d'identité, passeport, recensement, élections, ANPE,
ASSEDIC, aide sociale, construction, service automobile, impôts locaux,
Aides à l'Economie (commerce, artisanat, industrie), service des Etrangers.

SERVICES PUBLICS

	Tél.	heures d'ouverture des bureaux
P. T. T.		
rue Jean Benoît Guerpillon	28.60.09	9 h - 12 h 14 h 15 - 17 h 15
. Postes d'abonnement public :		
. VOLAY Pierre - chez Dejoint - (café)	28.62.01	
. Mme COQUARD - la Tuilerie - (café)	28.65.74	
. SUBRIN Pierre - le Morillon - (ferme)	28.60.41	
. Cabines téléphoniques :		
. rue de l'Industrie (vers la Poste)		
. place de la Liberté (angle bd Bonnassieux)		
. bd des Frères Lumière (vers gendarmerie)		
Si vous changez de domicile, demandez au service des Postes le transfert de votre courrier, et, éventuellement au service des Télécommunications celui de votre téléphone.		
Perception		
rue Denis Boulanger	28.65.03	8 h 15 - 12 h 14 h - 16 h 45
Gendarmerie		
résidence la Grange	28.63.49	8 h - 12 h 14 h - 19 h
Si vous changez de domicile : faites modifier l'adresse sur votre carte grise et viser votre livret militaire.		
Pompiers		
Caserne, rue Louis Minjard	18 ou 28.60.81	
Syndicat des Eaux		
B P 25 69590 ST-SYMPHORIEN-sur-COISE		
. Monsieur Louis MARTIN, Maire, Vice-Président		
. SOCIETE FERMIERE du SYNDICAT des EAUX :		
S. D. E. I.		
Immeuble le Neptune, rue Gambetta	28.64.64	
pour pose et dépose de compteurs. Toute "casse" de canalisation doit leur être signalée.		
A. N. P. E.		
Mairie	28.65.42	
. inscription comme demandeur d'emploi et tout renseignement.		
A. S. S. E. D. I. C.		
Mairie	28.65.42	
. Permanence le 2e lundi de chaque mois		

Chambre des Métiers

Mairie

28.65.42

- . Permanence le 1er jeudi de chaque mois

9 h - 10 h

Tout renseignement sur installation ou radiation d'un artisan, dépôt dossier remboursement maladie, etc...

Allocations Familiales

local Sécurité Sociale, rue Denis Boulanger

28.65.42

- . les 1er et 3e lundis de chaque mois
- . chaque mercredi matin ASSISTANTE SOCIALE

9 h - 11 h 30

10 h - 11 h

les deux renseignement sur allocations familiales, allocation logement, COTOREP, etc...

Sécurité sociale

local Sécurité Sociale, rue Denis Boulanger

28.65.42

- . chaque vendredi matin
dépôt des dossiers maladie
- . les 2e et 4e jeudis ASSISTANTE SOCIALE

9 h - 12 h

13 h 30 - 15 h 30

Mairie

28.65.42

- . le 2e mardi de chaque mois
dossiers retraites

14 h - 16 h

CICAS

- . le 2e mardi de chaque mois
dossiers retraites complémentaires

28.65.42

14 h - 16 h

UDSML

Camion

- . les 1er et 3e mardis de chaque mois
dossiers remboursements complémentaires de soins

28.65.42

14 h - 16 h

Construction

Mairie

28.65.42

L'Architecte-Conseil du C.A.U.E. donnera des consultations gratuites. Il est conseillé de lui présenter les projets avant le dépôt des Permis de Construire.

RAPPEL de CERTAINS SERVICES PUBLICS EXTERIEURS

PREFECTURE 2, rue Charles-de-Gaulle 42022 SAINT-ETIENNE cédex

SOUS-PREFECTURE Square Honoré d'Urfé 42605 MONTBRISON cédex - Journée continue au Serv
Auto

TRIBUNAL de GRANDE INSTANCE Palais de Justice 42600 MONTBRISON- Casier judiciaire et
certificat nationalité

DIRECTION DEPART. TRAVAIL & MAIN D'OEUVRE 11, rue Balaÿ 42022 SAINT-ETIENNE cédex

EQUIPEMENT 26, boulevard Carnot 42605 MONTBRISON cédex
envoi des dossiers de permis de construire,
de certificats d'urbanisme

comment obtenir ...

pièces désirées	où s'adresser	pièces à fournir	coût	observations
Certificat de scolarité	Directeur de l'école			
Certificat de travail	l'employeur			
Certificat de vaccination	Praticien qui effectue le vaccin Mairie	Carnet de vaccinations dans les 2 cas	gratuit	N'a plus à être légalisé idem
Fiche d'état civil familiale	toute mairie	Livret de famille	gratuit	
Fiche d'état civil individuelle	toute mairie	Livret de famille ou carte d'identité ou extrait acte de naissance	gratuit	
Fiche de nationalité française	toute mairie	Livret de famille et carte d'identité	gratuit	Remplace DANS CERTAINS CAS SEULEMENT le certifi- cat de nationalité
Certificat de nationalité	Greffe du tribunal d'instance du domicile (MONTERISON)	Envoyer livret de famille en recommandé	gratuit	timbre pour réponse Personnes nées à l'Etranger : s'adresser au Service central du casier judiciaire à NANTES (44000) 23, allée d'Orléans
Casier judiciaire	Greffe du tribunal de grande instance du lieu de naissance	Retirer un imprimé en mairie	gratuit	
Copie conforme	Mairie	Présenter l'original	gratuit	
Déclaration de décès	Mairie du lieu de décès	Livret de famille et certificat de décès du médecin	gratuit	Dans les 24 h qui suivent le décès
Déclaration de naissance	Mairie du lieu de naissance	Livret de famille et certificat du médecin	gratuit	Dans les 3 jours qui sui- vent la naissance
Extrait d'acte de décès	Mairie du lieu du décès ou du dernier domicile	Date du décès, nom et prénoms et éventuellement nom de jeune fille	gratuit	
Extrait d'acte de mariage	Mairie du lieu de mariage	date du mariage, noms, prénoms	gratuit	timbre pour réponse et adresse du demandeur
Extrait d'acte de naissance	Mairie du lieu de naissance	date de naissance, noms, prénoms	gratuit	

comment obtenir ooo

pièces désirées	où s'adresser	pièces à fournir	coût	observations
Légalisation de signature	Mairie		gratuit	la signature à légaliser doit être faite devant un employé municipal avec carte d'identité
Livret de famille	Mairie du mariage lors de la cérémonie de mariage	Pour un duplicata, le demander à la mairie du domicile qui fait le nécessaire	gratuit	
Passeport (valable 5 ans)	Mairie du domicile	Carte d'identité, livret de famille, 3 photos, Imprimé à retirer en mairie	actuellement 150 F en timbre fiscal	Délai : un mois minimum les enfants peuvent figurer sur le passeport des parents
Carte nationale d'identité (valable 10 ans)	Mairie du domicile	Livret de famille, 2 photos Imprimé à retirer en mairie. Pour renouvellement, présenter l'ancienne carte.	actuellement 30 F en timbre fiscal	Délai : 15 j minimum A partir de 7 ans, l'enfant DOIT AVOIR SA carte.
Autorisation de sortie du territoire pour les mineurs	Mairie pour les petites communes Commissariat dans les grandes villes	Présence indispensable du père ou de la mère pour signature.	gratuit	En cas de divorce des parents, photocopie du jugement de divorce.
Certificat d'hérédité	Mairie ou Notaire	Livret de famille de la personne décédée, 2 témoins électeurs, non parents entre eux, ni parents du défunt.	gratuit	
Certificat de non-imposition	Perception <u>ou</u>	Photocopie de l'avis de non-imposition envoyé par le service des Impôts (modèle n° 1534 M)	gratuit	
Permis de chasser	Mairie du domicile	Examen et permis : imprimés à retirer en mairie	variable	2 catégories : national et départemental
Carte grise	Mairie ou SOUS-PREFECTURE service automobile	Imprimé à retirer en MAIRIE	variable	voir imprimé
Certificat de non-gage	Préfecture ou SOUS-PREFECTURE du lieu d'immatriculation du véhicule	Imprimé à retirer en mairie	gratuit	

comment obtenir ...

pièces désirées	où s'adresser	pièces à fournir	coût	observations
Carte d'électeur	Mairie du domicile	Carte d'identité ou livret de famille, justification du domicile (quittance loyer ou EDF)	gratuit	Avoir 18 ans et de Nationalité française
Certificat d'urbanisme	Mairie	Imprimés à retirer en Mairie	gratuit	
Demande de permis de construire	Mairie	Imprimés à retirer en Mairie	gratuit	
Demande de boisement	Mairie	Imprimés à retirer en Mairie	gratuit	

Le sachiez-vous :

La plupart de ces renseignements figurent... sur l'annuaire téléphonique (pages roses)
 ... sur votre livret de famille.

ENSEIGNEMENT

Ecole Maternelle
boulevard Bonnassieux

283.64.832

Directrice : Mme FAURE

Heures de réception des parents : chaque jour d'école sur rendez-vous.

Ecole Primaire Mixte
rue Pierre Vernay

283.64.09

Directeur : Monsieur ROUX

Heures de réception des parents : chaque jour d'école après la classe et sur rendez-vous.

Ecole Privée Mixte
rue Hermann Tobler

283.60.19

Directeur : Monsieur VINCENT

Heures de réception des parents : chaque jour d'école après la classe ou sur rendez-vous.

Collège
allée des soupirs

283.60.33

Directrice : Mme MAUGE

Heures de réception des parents : 9 h 12 h
 13 h 30 - 17 h

TRANSPORTS

FOUGERE rte de Tarare
PANISSIÈRES - FEURS

M	M	M	J-V	S
7.15	7.15	7.15	7.15	7.15
18.00	6.45	13.00	18.00	13.00
	8.45	18.00		15.00
	18.00			

FEURS - PANISSIÈRES

M	M	M	J-V	S
8.00	8.00	8.00	8.00	8.00
19.45	10.45	13.10	19.45	12.10
	19.45	17.00		14.00
		19.45		17.30

seulement en période scolaire

PANISSIÈRES - ST ETIENNE
 et RETOUR

M	J-V	S
13.15	13.15	13.15
18.30		

GOUJET rue A. Briand

283.60.31

Panissières - LYON

chaque vendredi départ Panissières 8 h 30
 retour ST-PAUL 17 h

Panissières - TARARE

tous les jours départ Panissières 7 h 50
 d'école retour TARARE 18 h

CULTE

Catholique Eglise place Carnot

Monsieur le Curé CHASSAGNEUX reçoit chaque matin de 9 h à 12 h

cure

283.65.41

Les comptes de la Commune pour l'année 1979

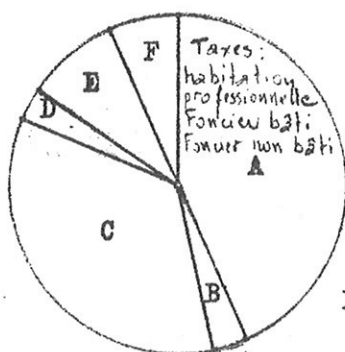
recettes

A Impôts directs	1 824 671	
B " indirects	93 365	
C Dotation de fonctionnement	1 304 865	
D Redevance ramassage ord.mén.	148 141	
E Autres ressources	315 197	
F Excédents 78	173 000	
	3 859 239	

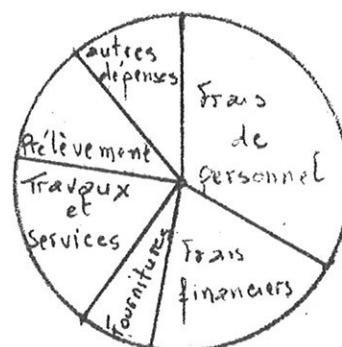
dépenses

Frais de personnel	1 047 448
" financiers	661 694
Fournitures	209 329
Travaux et services	590 898
Prélèvement pour investissement	435 235
Autres dépenses	424 000
	3 368 604

excédent 1979 : 490 635



B : droits : chasse
mutation
licence
énergie



Dépenses réelles d'investissement

Acquisitions d'immeubles	128 007
" de matériel	38 928
Travaux bâtiments	65 606
Travaux voirie	578 549
Autres travaux (Jardin Public et lotissement)	80 840
	891 930

Annuités des emprunts

Exercice 1979	1 402 386
Exercice 1980	1 453 821
PREVISION 81	1 000 251

Les comptes de l'exercice 80, arrêtés au 31 JANVIER 1981, seront publiés lors du prochain bulletin avec le budget primitif 1981.

Une réglementation des boisements : POURQUOI ?

1,9 million d'hectares ont été perdus par l'agriculture entre 1967 et 1975 sur une superficie égale à 33,5 millions d'hectares. Le phénomène dont les chiffres précités ne constataient que l'évolution, était apparu au début des années 50. Dès cette époque, les exploitants agricoles s'inquiétèrent de cette perte qui menaçait directement leur cadre de vie quotidien. Ils ne furent pas les seuls à percevoir le danger. Les services chargés d'aménager le territoire présentèrent aux gouvernements successifs des rapports qui prévoient l'asphyxie à court terme du monde rural si la réduction de l'espace agricole se confirmait.

Avant d'imposer une quelconque réglementation, le gouvernement DEBRE demanda à divers services et organismes (D. D. E. - D. D. A. - SAFER, etc...) d'étudier les causes de cette "consommation de terrains agricoles".

Les résultats étonnèrent de nombreux responsables qui ne voyaient dans cette perte que les effets nocifs d'une urbanisation et d'une industrialisation non maîtrisées. Or, en conclusion des études, les auteurs écrivaient : "il apparaîtrait que ces pertes sont d'une manière à peu près équivalente, dues au gain du territoire forestier et du territoire constructible."

Dès lors, les causes connues, face à une telle amputation, une action énergique s'avérait nécessaire. Le gouvernement prit divers décrets, déposa des projets de loi dont le code de l'urbanisme et la réforme du code rural.

Grâce à ce nouvel arsenal juridique, deux réglementations fort distinctes répondant aux préoccupations fondamentales du monde agricole régissaient enfin le domaine constructible et le domaine forestier.

La première réglementation avait un caractère impératif. Elle consistait à protéger le territoire rural des méfaits d'un habitat dispersé et sauvage. En effet, cette solution "idéale" pour le citadin à la recherche de la tranquillité agreste, était dévoreuse d'espace et excessivement dépensière des deniers publics. Il fut donc imposé un zonage pour combler les lacunes du Règlement National d'Urbanisme. Puis, P. O. S., Z. E. P., améliorèrent une réglementation qui devait être de plus en plus contraignante. Aujourd'hui, l'ensemble du territoire national est relativement bien protégé contre le mitage.

La seconde réglementation, application des décrets du 13 juin 1961 et 5 juillet 1973, était, certes, un moyen de lutter contre les boisements anarchiques, mais perdait le caractère impératif, voire répressif des textes relatifs à l'urbanisme.

Le gouvernement incitait les propriétaires fonciers à prendre conscience de la valeur supérieure que représentent les besoins des exploitants agricoles en terre de qualité face à leurs intérêts particuliers.

Le Ministre de l'Agriculture écrivait en 1961 : "la préoccupation des Pouvoirs Publics est d'éviter que le reboisement, qui présente pour un pays une urgence économique indiscutable, ne s'opère dans certains cas sur les terres indispensables à l'équilibre culturel et économique des exploitations agricoles".

Dans chaque commune, la délimitation de zones libres et de zones réglementées réalise le nécessaire équilibre entre domaine forestier et domaine agricole.

Bien que cette réglementation constitue pour les propriétaires désirant reboiser leurs parcelles une restriction à leurs droits de disposer des terrains qui leur appartiennent, elle ne peut avoir un caractère limitatif.

En effet, le fait pour une parcelle d'être située dans une zone réglementée n'est pas en soi un motif d'interdiction de planter.

Mais, si tel est le cas, les propriétaires déposeront une demande. (les imprimés sont disponibles en mairie) La décision sera donnée sur place par le service forestier. En cas de décision favorable, elle est assortie de réserves relatives aux distances de plantation.

Enfin cette réglementation ne concerne pas les haies, les plantations sur une seule rangée, les jardins d'agrément sur les parcelles bâties et leurs dépendances immédiates, les vergers, mais régit les semis et plantations d'essences forestières lors des parcelles en nature de bois et des parcelles bâties.

Toute réglementation comporte une limitation à l'exercice des libertés individuelles. Aussi est-elle ressentie comme une atteinte à sa propre personnalité. A l'inverse toute réglementation est une protection pour le plus faible ou le plus pauvre, pour celui qui n'a plus les moyens économiques de se défendre.

Les exploitations agricoles n'avaient ni les structures suffisantes ni la rentabilité nécessaire pour dégager les sommes permettant l'achat des terres dont les prix étaient majorés des plus values engendrées par les domaines constructibles et forestiers.

L'état financier de celles-ci imposait une réglementation.

Or, ne l'oublions pas, notre agriculture reste notre seule richesse naturelle : le pétrole vert.

Labourage et pâturage pourraient bien être de nouveau les 2 mamelles de la France...

Quelques explications sur la redevance des ordures ménagères

La flambée des prix des carburants et des coûts d'entretien des véhicules n'a pas permis la stabilisation souhaitée des tarifs.

A ce fait, une meilleure répartition des charges a obligé la Commune à réhausser les tarifs de certains usagers.

Pour 1981, une nouvelle répartition est étudiée qui prendra en compte la valeur locative du local, le nombre de personnes, l'utilisation du local (principal ou résidence secondaire).

Cependant il est évident que le ramassage intégral de la commune sera poursuivi comme le prévoient les textes en vigueur, d'autant plus que la décharge sauvage du roule sera fermée en début 1981.

La redevance pour une personne seule s'élèvera sans doute à 135 F maximum.

OMISSIONS

ERRATUM

C'est bien involontairement que nous avons omis -ou mal indiqué la profession- pour les personnes dont les noms suivent.

Nous les prions de bien vouloir nous en excuser.

Madame COURTOIS - Librairie Papeterie

Monsieur CHAMBEYRON - Vétérinaire

Monsieur CENRAUD - Chirurgien Dentiste

Monsieur TROTTET A. - Agent immobilier et non plus assureur.



The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry should be supported by a valid receipt or invoice. This ensures transparency and allows for easy verification of the data.

In the second section, the author outlines the various methods used to collect and analyze the data. This includes both primary and secondary sources, as well as the specific techniques employed for data processing and statistical analysis.

The third part of the report details the findings of the study. It highlights the key trends and patterns observed in the data, as well as the implications of these findings for the industry and for policy-making.

Finally, the document concludes with a series of recommendations based on the research. These suggestions are aimed at improving the efficiency and accuracy of the data collection process and at addressing the challenges identified during the study.

The data collected over the course of the study shows a clear upward trend in the number of transactions, which is consistent with the overall growth of the market. This increase is particularly notable in the latter half of the period covered by the report.

One of the most significant findings is the change in the composition of the data. There has been a shift towards more complex transactions, which may be due to the introduction of new products or services. This change has implications for the way in which the data is analyzed and reported.

The study also identified several areas where the current data collection process is inefficient. These include the lack of standardized procedures for data entry and the limited use of automated tools. Addressing these issues is a key priority for the organization.

In conclusion, the research provides a comprehensive overview of the current state of data collection and analysis. It offers valuable insights into the challenges and opportunities facing the organization and provides a clear roadmap for future improvements.